COMMUNE DE
SAINT-ANTOINE L'ABBAYE
(ISÈRE)

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'approbation de la révision n° 2 du PLU avec examen conjoint (Art.L153-34 du code de l'urbanisme).
En date du 9 mai 2016.
Le Maire,

Plan Local d'Urbanisme

REVISION N°2 (avec examen conjoint - Art L 153-34 du code de l'urbanisme)

Mai 2016

Prescrit le :	Arrêté le :	Publié le :	Approuvé le :
mise à jour	modification		échelle
			1/5000

PLU étudié par Joëlle Bourgin - architecte-urbaniste - 138 boulevard de la Croix-Rousse - 69001 LYON (mai 2006)
Révision n° 2 avec examen conjoint, étudiée par :
Sylvie VALLET, Urbaniste - 98 route des Coquettes - 38850 CHIRENS - 04.76.05.30.82 / 06.15.76.38.99

Limite de la ZPPAUP

Emprise d'un plan de détail du centre

ZONES URBAINES

- **Ua** — Secteurs de centre bourg
- **Ua (Rig) Ua (rig/inv)** — Secteurs de centre bourg exposés à des risques naturels
- **Ub** — Secteurs d'extension du centre
- **Ub (rv)** — Secteurs d'extension du centre exposés à des risques naturels
- **Uc** — Secteurs urbanisés de campagne
- **Uc (RT/inv/g) Uc (rg/v)** — Secteurs urbanisés de campagne exposés à des risques naturels
- **AUc** — Secteurs à urbaniser
- **AUc/RV AUc(rg/v)** — Secteurs à urbaniser exposés à des risques naturels

Alignements

Polygone d'implantation

ZONES AGRICOLES

- **Aa** — Secteurs agricoles traditionnels
- **Ab** — Secteurs agricoles pittoresques
- Bâtiments agricoles à caractère patrimonial

ZONES NATURELLES

- **N** — Secteurs naturels et forestiers
- Espace boisé
- **Ne** — Secteurs d'équipements sportifs
- **Nh** — Secteurs ruraux liés à l'Abbaye
- **Nv** — Secteurs des bords du Furand
- **Nj** — Secteurs de jardins et terrasses
- **Nc** — Secteurs de protection de captage
- **Nu** — Secteurs d'habitat de capacité réduite
- **Ndi** — Secteurs d'habitat diffus existant
- **Nt** — Secteurs d'hébergement touristique en forêt

RÉSERVES D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé et n° d'opération (voir liste ci-après)
- (1) Numéro de l'opération
- (5/15) Emprise / trouée

Les risques naturels ne sont pas reportés en zones A et N . Il convient de se conformer à la carte des aléas figurant en annexe. Les risques naturels ont été reportés dans la zone Aa concernée par la révision simplifiée n° 2 du PLU, avec la légende suivante :

SECTEURS AFFECTES PAR DES RISQUES NATURELS (Art R123-11-b du Cod. de l'Urb.)

- secteurs constructibles avec prescriptions (voir le réglement écrit)
  Indices : Bg (glissement de terrain), Bv (ruissellement sur versant)
- secteurs non constructibles sauf exceptions aux interdictions générales (voir le réglement écrit)
  Indices : RG (glissement de terrain), RT (trues torrentielles)
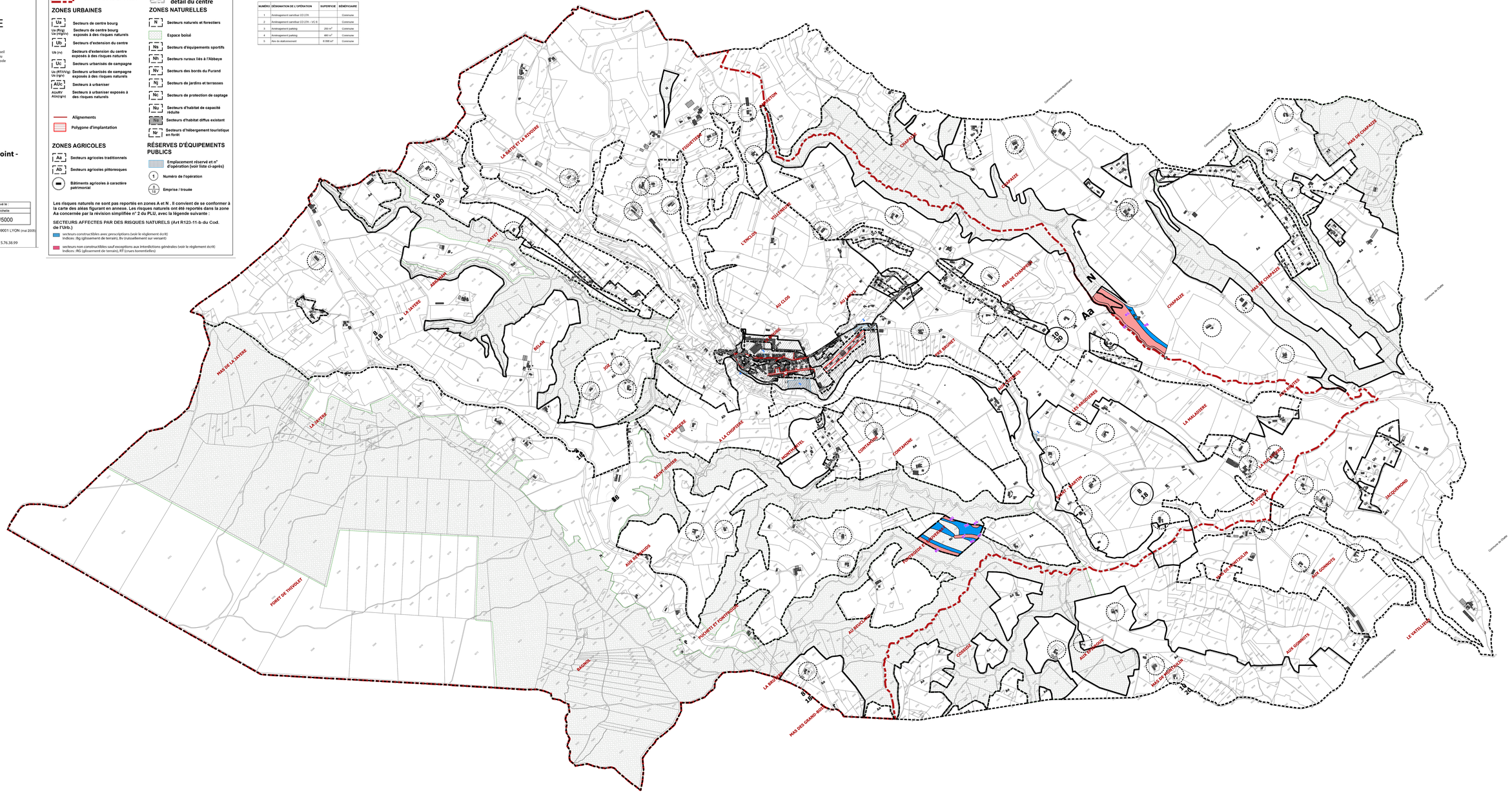
NUMÉRO	DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	SUPERFICIE	BÉNÉFICIAIRE
1	Aménagement carrefour CD 219.		Commune
2	Aménagement carrefour CD 219. - VC 6		Commune
3	Aménagement parking	250 m²	Commune
4	Aménagement parking	400 m²	Commune
5	Aire de stationnement	6 000 m²	Commune